



OBJECTIFS

- Connaître l'assurance de garantie de passif dans le cadre des activités de fusions - acquisitions de l'entreprise
- Appréhender le processus général de mise en place de l'assurance W&I

Pour être capable de :

- Mettre en place l'assurance de garantie de passif dans le cadre d'un projet de M&A



PUBLIC

Directeur des risques et des assurances, risk manager, insurance manager, toute personne en charge des assurances côté assuré, responsable ou chargé junior des activités de fusions et acquisitions



PRÉREQUIS

Aucun



CONTENU

- Passage en revue des grands principes des fusions-acquisitions, les risques et les garanties discutées
- Les rôles des principaux intervenants et acteurs impliqués dans la mise en place d'une assurance W&I
- Les différents processus de souscription et calendrier pour la mise en place d'une assurance en garantie de passif
- L'appel d'offre préliminaire pour le transfert du risque et choix de l'assureur
- Organisation de l'entreprise et gestion des nombreux audits nécessaires pour le processus de souscription (acheteur et vendeur)
- Les articulations entre le contrat de cession (SPA) et le projet de police d'assurance W&I
- La mise en œuvre de la police W&I, exemple de police, couvertures et exclusions
- Gestion des réclamations
- Avantages et inconvénients d'une assurance W&I



POINTS FORTS

Cette formation vous permettra de mettre en place un programme d'assurance en garantie de passifs pour accompagner les activités M&A de l'entreprise. Vous pourrez ainsi proposer et piloter la mise en place d'une police W&I en relation avec les projets M&A de votre organisation

Durée

1 jour – 7 heures

Niveau

Base

Thématique dispensée uniquement en INTRA-ENTREPRISE, pour en savoir plus : amrae.formation@amrae.fr

Tarifs

Selon devis

Lieu

A Définir

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Support de cours, cas pratiques, test d'évaluation des acquis

Intervenants

Risk manager, ARM
Participation d'un courtier spécialisé